Chômage

33 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE, près de 19 millions dans l'Union européenne, 3,1 millions en France début 1997 – le chômage a pris depuis deux décennies une ampleur qui remet désormais en cause jusqu'aux fondements même du travail comme activité sociale.

C'est la raison pour laquelle les deux concepts que sont le travail et le chômage doivent être analysés en même temps.

Un phénomène de masse

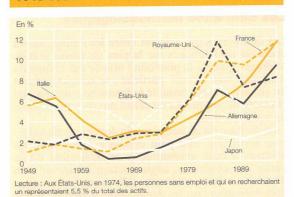
A l'exception du Japon (1), le début des années 90 a vu la convergence des taux de chômage vers des niveaux élevés dans l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 1). Pendant les années 50 et 60, les taux de chômage étaient plus importants en Amérique du Nord qu'ailleurs. C'est après le premier choc pétrolier que le chômage a augmenté de façon rapide et continue dans la Communauté européenne dont les taux ont dépassé ceux d'Amérique du Nord durant les années 80. Les pays de l'AELE, quant à eux, ont davantage réussi à contenir la progression du chô-

1. Le chômage dans la zone de l'OCDE, 1950-1995 (a)



(a) Y compris l'Allemagne orientale à partir de 1991 ; projection de l'OCDE en foncé. Sources : M. Keese, « Historical Labour Force Series for OECD Countries », L'étude de l'OCDE sur l'emploi : Séries documents de travall, à paraître ; OCDE, Perspectives économiques, n° 55, juin 1994. mage après chaque choc pétrolier; mais depuis la récession du début des années 90 l'on assiste à une montée spectaculaire du chômage dans cette zone. Entre 1979 et 1990, le taux de chômage a augmenté de 3 points (ou plus) dans près de la moitié des pays de la Communauté européenne (France, Grèce, Irlande, Italie, Espagne), alors qu'il a légèrement diminué aux États-Unis (graphique 2). En France, le nombre de chômeurs (au sens du BIT) est passé de 285 000 en 1960 à 1 million en 1975, 2 millions en 1982 et plus de 3,2 millions en octobre 1996.

2. Évolution des taux de chômage dans les grands pays industrialisés, 1949-1994



Découverte de l'économie Cahiers Français p° 279

 Concepts et mécanismes

3

Parallèlement à sa progression « en volume », on a assisté à la diversification des types de chômage, le niveau de deux populations particulières distinguant la France de ses partenaires : les chômeurs de longue de durée et les jeunes chômeurs. Sous l'influence de la multiplication des situations intermédiaires entre travail et chômage, on retrouve aujourd'hui la question qui préoccupait les statisticiens à la fin du XIX° siècle : où se trouve la frontière entre chômage, emploi et inactivité ?

Définition et mesure

Les définitions

Les principales définitions utilisées en France sont celles du BIT et de l'ANPE (2). Pour le **BIT**, un actif doit remplir trois conditions pour être comptabilisé

- (1) Seul pays à avoir bénéficié de taux de chômage nettement inférieurs à 5 % depuis l'après-guerre, y compris au début des années 90.
- (2) Plus espacée dans le temps, l'évaluation du recensement est fondée sur la déclaration « explicite » des personnes interrogées. Aucune vérification fondée sur des critères de disponibilité et sur l'effectivité de la recherche n'est réalisée.

comme chômeur : être à la recherche d'un emploi ; être disponible immédiatement; ne pas avoir travaillé plus d'une heure dans la semaine qui précède l'enquête. En France, c'est l'INSEE qui comptabilise la population répondant à ces critères par l'intermédiaire de l'Enquête emploi réalisée chaque année et dont il tire un chiffre du chômage : la « Population sans emploi à la recherche d'un emploi » (PSERE). L'ANPE, quant à elle, recense tous les mois les demandeurs d'emploi inscrits sur ses listes (les Demandes d'emploi en fin de mois - DEFM) qu'elle répartit entre 8 catégories (depuis juin 1995) suivant leur situation vis-à-vis d'une recherche d'emploi (tableau 3). La catégorie 1 est assimilée au chômage et c'est son évolution qui est suivie mensuellement.

Découverte de l'économie Cahiers Français nº 279

1. Concepts et mécanismes

Les difficultés méthodologiques

Les différences qui existent entre les définitions du chômage sont fondées sur la plus ou moins grande tolérance quant à la possibilité offerte aux chômeurs d'exercer une activité partielle ; le développement du chômage ayant brouillé la frontière entre emploi et inactivité, les modes de calcul ont dû tenir compte de ces évolutions.

La définition du chômage recèle des enjeux de taille : trop restrictive, elle peut conduire à des résultats inverses à ceux escomptés (marginalisation d'une partie des chômeurs, augmentation du travail non déclaré...); trop tolérante, elle aurait des effets démobilisateurs sur les demandeurs d'emploi, moins encouragés alors de retourner sur le marché du travail. Elle conditionne également l'octroi d'une indemnité chômage.

Une partie de la population active est ainsi considérée comme non disponible alors qu'elle est pourtant à la recherche d'un emploi. Selon l'OCDE, la prise en compte du sous-emploi (3) conduirait à une élévation du taux de chômage de 2 à 9 points suivant les pays. Bien évidemment, la multiplicité des définitions conduit à l'existence de résultats divergents (tableau 4).

La comptabilisation du nombre de chômeurs n'est en aucun cas neutre : elle est le reflet d'une vision théorique, politique ou idéologique du travail et du chômage. Tout changement dans les méthodes de calcul affecte en outre les comparaisons qui peuvent être faites dans le temps; toute comparaison d'un pays à l'autre doit également tenir compte des différences entre les définitions.

Deux grands types d'analyses économiques du chômage

Il existe globalement deux types d'explications du chômage, celles qui y voient la résultante d'un dysfonctionnement du marché du travail et les explica-

3. Répartition des chômeurs par catégorie suivant les critères de l'ANPE (données brutes, en milliers) Nombre Catégorie Définition d'inscrits (a) Être sans emploi Être disponible Catégorie 1 immédiatement 3018,6 Être à la recherche d'un emploi à temps plein Être à la recherche d'un Catégorie 2 298,1 emploi à temps partiel Être à la recherche d'un Catégorie 3 81.7 emploi à durée déterminée Ne pas être immédiatement Catégorie 4 disponible Occuper déjà un emploi tout Catégorie 5 en en cherchant un autre Personnes qui répondent aux critères de la catégorie 1 et Catégorie 6 qui ont une activité égale ou 286.4 supérieure à 78 heures par mois Personnes qui répondent aux critères de la catégorie 2 et Catégorie 7 qui ont une activité égale ou 36,4 supérieure à 78 heures par Personnes qui répondent aux critères de la catégorie 3 et 16,3 Catégorie 8 qui ont une activité égale ou supérieure à 78 heures par mois

(a) Octobre 1996.

Source: Premières informations et Premières synthèses, n° 49-01 2 décembre 1996, « Le marché du travail en octobre 1996 », DARES ministère du Travail.

4. Nombre de chômeurs en France, octobre 1996

(données CVS, en milliers)

Chômeurs inscrits à l'ANPE (a) 3 100,8

Demandeurs d'emplois en activité réduite de plus de 78 heures dans le mois (b)

Chômeurs au sens du BIT (c) 3 242

350,7

(a) Catégorie 1 de l'ANPE.
(b) Catégorie 6 de l'ANPE.
(c) Ce chiffre constitue les populations sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE).

Source: Premières informations et Premières synthèses, n° 49-01 2 décembre 1996, « Le marché du travail en octobre 1996 », DARES ministère du Travail.

(3) Deux groupes y sont particulièrement intéressant à suivre : les travailleurs « découragés » et les travailleurs à temps partiel involontaire. Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1995.

Le chômage des jeunes

Deux indicateurs permettent de le mesurer : le **taux de chômage** (rapport entre le nombre de jeunes au chômage et la population active des jeunes) et la **part du chômage** (poids du chômage dans la tranche d'âge étudiée). Les commentaires sur le chômage des jeunes confondent souvent les deux notions. Ainsi, un taux de chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 25 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 3 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 3 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 3 % ne signifie-t-il pas que 1 jeune sur 4 est au chômage de 3 % ne signifie de

Le chômage des jeunes de 15 à 29 ans, 1975-1995				
	1975	1995		
Nombre de jeunes	12 513 000	12 066 000		
Nombre de chômeurs	441 000	1 157 000		
% de chômeurs (a)	3,5	9,6		
Taux de chômage (en %)	5,8	19,5		

(a) Par rapport à l'ensemble de la classe d'âge correspondante (définition de la part de chômage).

Source : INSEE, Enquête emploi, dans Données sociales 1996, INSEE.

mage mais qu'un jeune actif sur quatre en est victime. A l'inverse, si l'on ne retient que la part de chômage comme indicateur, on risque de sous-estimer les difficultés réelles rencontrées par les jeunes quand ils se présentent sur le marché du travail. Il reste que quelle que soit la mesure adoptée – le chômage des jeunes a globalement progressé (voir tableau).

RH

tions qui étendent son analyse au fonctionnement du circuit économique dans son ensemble.

Selon la vision classique et néoclassique, le travail est un bien comme un autre qui s'échange sur un marché. Le chômage est alors la conséquence d'un mauvais fonctionnement du marché du travail, en particulier quant à la fixation de son prix (le salaire). A l'inverse, les économistes néokeynésiens, marxistes et régulationnistes considèrent que le chômage ressortit plus globalement au fonctionnement de l'économie dans son ensemble – plus précisément à son dysfonctionnement. Pour les économistes keynésiens, le chômage est lié à une insuffisance de la demande des ménages et des entreprises, ces dernières hésitant alors à investir et à accroître leurs capacités de production. Le niveau de chômage doit donc se réduire avec la reprise de la croissance.

Bien naturellement, les solutions proposées pour lutter contre le chômage dépendent de l'analyse de ses déterminants. Pour les uns, il conviendra de redonner au marché du travail la flexibilité qu'il a perdue – gage de plein-emploi. Pour les autres, il faudra plutôt stimuler l'activité économique dont le dynamisme conditionne le niveau des recrutements opérés par les entreprises.

Il n'est pas question pour autant d'établir une typologie précise des mesures de lutte contre le chômage suivant leur inspiration théorique; la réalité est loin d'être aussi tranchée que le débat sommairement décrit ci-dessus (4). Observons seulement que l'approche néoclassique inspire plus particulièrement les mesures axées – directement ou indirectement – sur la baisse du coût du travail et la flexibilisation du marché du travail, alors que l'interprétation néokeynésienne sous-tend plutôt les moyens d'action fondés sur le maintien ou l'élévation du revenu global.

Découverte de l'économie Cahiers Français n° 279

Concepts
et mécanismes

5

Les mesures de lutte contre le chômage

On peut distinguer les dispositifs qui visent à prendre en charge les conséquences du chômage de ceux qui s'appliquent à le faire reculer.

Indemnisation et politiques de l'emploi

Deux logiques président aux systèmes d'indemnisation: la logique de l'assurance (l'indemnisation est déterminée par les droits acquis par le salarié à travers les cotisations prélevées sur son salaire) et la logique de l'assistance (qui intervient au bénéfice des chômeurs qui ne sont pas pris en charge par le régime d'assurance).

Comparativement à d'autres pays industrialisés, le système français d'indemnisation se situe en position intermédiaire et plutôt du côté des mécanismes les plus généreux. Il n'en reste pas moins qu'en mars 1996 seuls 56 % des demandeurs d'emploi étaient indemnisés. 82 % des 2,2 millions de chômeurs indemnisés perçoivent moins de 5 000 francs par mois et 48 % moins de 3 000 francs.

Il est difficile d'évaluer précisément l'influence de l'indemnisation sur le chômage. Tout au plus peut-on observer qu'en France, par exemple, le durcissement du régime d'indemnisation (dégressivité accrue, diminution du niveau de remplacement, réduction de la durée totale d'indemnisation) n'a pas conduit à une inversion de l'évolution du chômage.

(4) D'autant que cette alternative initiale s'est enrichie de nombreux développements ultérieurs.

Les chômeurs

Le chômage atteint désormais l'ensemble de la population active – à des degrés divers toutefois (voir tableau 1). Sur la période 1990-1994, on relève dans presque toutes les familles professionnelles davantage de passages de l'emploi au chômage que l'inverse. L'aggravation du chômage a été plus rapide au sein des métiers qualifiés : il a doublé dans presque toutes les catégories de cadres et de techniciens.

1. Taux de chômage BIT par catégorie

Découverte de l'économie Cahiers Français n° 279

 Concepts et mécanismes

6

socioprofessionnelle en mars 1996 (en %)	
Catégorie socioprofessionnelle	Taux
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4,6
Professions intermédiaires	7
Employés	14,8
Ouvriers	15,3
Total	12,1
Source : <i>INSEE Première</i> , « Chômage et emploi en mars 1996 », n' 1996.	⁹ 467, juin

Les groupes professionnels relativement épargnés par le chômage sont les fonctionnaires (par définition), les métiers de la santé (aidesoignant, infirmier, professions paramédicales, médecins), les informaticiens, les métiers de la banque et de l'assurance (taux de chômage inférieur à 8 %), les techniciens et les cadres de l'agriculture, du bâtiment et de la plupart des industries et, enfin, les métiers de l'alimentation.

2. Taux de chômage selon le diplôme (en %)				
	Mars 1992	Mars 1996		
Sans diplôme	14,3	17,2		
BEPC, CAP, BEP	9,7	11,4		
Baccalauréat	7,0	10,4		
Bac + 2	5,0	7,5		
Diplôme supérieur	4,6	7,4		
Source : INSEE Première, « Chômage et emploi en mars 1996 », n° 467, juin 1996.				

Si l'on se penche sur la « vulnérabilité » au chômage, on observe que les femmes, les jeunes et les moins diplômés (tableau 2) sont davantage frappés par le chômage que les hommes, les travailleurs diplômés et plus âgés. Les politiques de l'emploi, quant à elles, recouvrent deux types d'action: celles visant à diminuer la population active (5), ou plus précisément à inciter les chômeurs à se retirer de la population active; et celles destinées à augmenter le nombre d'emplois offerts.

Au total l'ensemble de ces mesures s'applique à une population sans cesse croissante – 100 000 personnes en 1973, 1 600 000 en 1991 et 2,1 millions fin 1994 – alourdissant d'autant leur coût.

L'impact global des politiques de l'emploi est également difficile à mesurer précisément (l'incitation à l'embauche et l'amélioration de la situation de l'emploi est parfois mise en balance avec les effets d'aubaine, l'éviction des travailleurs « ordinaires » par des travailleurs aidés...). On peut toutefois penser que la situation du marché du travail aurait été pire en leur absence.

Le coût du travail

Le coût du travail est-il trop élevé ? Si c'est par rapport au coût du capital, les entreprises peuvent opérer une substitution entre ces deux facteurs de production et/ou n'embaucheront pas. Notons toutefois que le degré d'exposition à la concurrence - en particulier internationale – détermine la plus ou moins grande sensibilité au coût du travail et que la substitution entre le capital et le travail est difficile à attribuer exclusivement au coût du travail. D'autres phénomènes de substitution existent en effet : entre travail qualifié et non qualifié ou bien entre activité salariée à l'intérieur de l'entreprise et activité soustraitée à l'extérieur. Il reste qu'un certain consensus se dessine aujourd'hui quant au coût trop élevé du travail peu ou pas qualifié en France et, depuis les années 50, au renforcement du « coin fiscal », c'està-dire la différence entre la rémunération nette perçue par le salarié et le coût du travail de ce dernier pour l'entreprise (6).

Le débat sur le coût du travail doit également prendre en compte l'incitation ou la désincitation au travail qu'exerce le niveau du salaire. L'apport de la théorie du salaire d'efficience a été de montrer que la relation entre productivité du travail et niveau des rémunérations n'est pas univoque et que le niveau de la rémunération est un déterminant de la qualité et de la productivité du travail.

(5) L'évolution de la population active est loin de jouer un rôle négligeable dans le développement du chômage. Le BIT voit dans l'évolution divergente de la population active et des créations d'emploi l'explication au chômage que nous connaissons (Bureau international du Travail, *Politiques de l'emploi dans une économie mondialisée*, Genève, 1996).

(6) Depuis 45 ans, on observe une forte revalorisation des taux de cotisations qui a accru le poids des prélèvements assis sur les salaires et, de façon concomitante, une évolution moins favorable des salaires nets, relativement aux salaires bruts.

Flexibilité du marché du travail et formation

De façon générale, on oppose la flexibilité externe à la flexibilité interne (7). La première se fonde sur la nécessité d'éliminer les entraves au libre fonctionnement du marché du travail (salaire minimum, législation du travail trop contraignante...), gage du plein-emploi. L'exemple anglo-saxon de marché du travail est ici cité comme modèle, avec en particulier les développements récents sur l'entreprise individuelle comme norme de relation du travail. Les partisans d'une flexibilité interne à l'entreprise mettent en revanche l'accent sur les risques qu'entraîne le recours systématique à l'externalisation dans la gestion de l'entreprise (externalisation des personnels et des activités), l'utilisation abusive de la flexibilité externe risquant de conduire à une perte d'expérience et de savoir-faire.

On rejoint ici le débat sur le rôle de la **formation** et du « capital humain » dans la situation du marché du travail, le chômage pouvant parfois être interprété comme le résultat de l'inadaptation partielle – ou totale pour certains secteurs – de la formation aux transformations et aux évolutions du marché du travail. Il est en effet avéré que si le niveau de formation n'est pas en soi une protection absolue contre le chômage, les travailleurs qualifiés sont moins touchés que les autres par le chômage et que, sans emploi, ils retrouvent plus rapidement un travail que les salariés moins qualifiés.

Partage du travail et développement des services

Les partisans du partage du travail fondent leurs propositions sur le constat de l'interruption ou du ralentissement de la diminution du temps de travail depuis le début des années 80. L'impact escompté de la réduction/partage du temps de travail sur le chômage passe par une stimulation de l'activité avec le retour sur le marché du travail des chômeurs appelés pour prendre en charge le volume de travail laissé vacant par la réduction de la durée du travail des salariés en poste.

Parmi les obstacles les plus notables à cette mesure, on peut citer le problème du financement (qui va prendre en charge l'élévation relative du coût du travail), la réaction des entreprises (accroissement des gains de productivité ou perte de compétitivité), l'opinion des salariés à l'égard de cette proposition ainsi que le risque d'assister – sous couvert du partage du temps de travail – à un développement de la flexibilité quantitative interne.

Le développement des services comme solution au chômage, quant à lui, part du constat que nous assisterions à la fin du modèle industriel et le passage à une économie des services renforcée par les évolutions démographiques et culturelles des sociétés contemporaines. Ces transformations provoqueraient un chômage d'inadaptation entre l'offre et la demande de travail.

L'impact économique du chômage

La précarisation croissante et les incertitudes professionnelles, l'atomisation des carrières modifient considérablement les comportements des **ménages** – en particulier en termes de consommation et d'épargne. La généralisation du chômage obère la confiance des salariés en l'avenir et les dissuade de prendre des décisions qui supposent une stabilité professionnelle. L'un des exemples les plus illustratifs de ce phénomène est la situation du marché de l'immobilier en France. En effet, la projection dans le futur que représente par nature la décision d'emprunter, est incompatible avec l'instabilité – réelle ou potentielle – provoquée par le chômage.

Le coût du chômage en 1991 (en milliards de francs)	
Coût direct (indemnisation du chômage)	102
Coûts dérivés (politique de l'emploi)	96
Autres coûts (formation professionnelle continue)	41
Coûts induits (manques à gagner)	180
Total	419
Source : Premières synthèses, « Le coût du chômage indemnisé en 199 Une estimation incluant les manques à gagner », n° 75, 16 novembre 199	

Le chômage a également un **coût pour la nation**, un coût direct et un coût indirect. Le coût direct recouvre les frais d'indemnisation – par les ASSEDIC (régime d'assurance) ou par l'État (régime de solidarité) –, et le coût des politiques de l'emploi. Le coût indirect, quant à lui, prend en compte les manques à gagner (baisse des rentrées fiscales assises sur le travail et la consommation), dont le total s'est élevé à plus de 400 milliards de francs au début des années 90.

R.H.

Si les initiatives foisonnent dans ce domaine, il est pourtant parfois difficile de faire la part entre les réponses à des problèmes sociaux et l'essor d'un véritable secteur économique.

(7) Bernard Brunhes distingue, quant à lui, cinq formes de flexibilité: la flexibilité salariale, la flexibilité quantitative externe, l'externalisation, la flexibilité quantitative interne et la flexibilité fonctionnelle.

Découverte de l'économie Cahiers Français nº 279

 Concepts et mécanismes

7

L'avenir du travail

On a pris pour règle – le travail salarié – ce qui est en fait une exception historique. C'est la raison pour laquelle l'apparition et l'extension massive du chômage doit s'interpréter à la lumière de la notion actuelle de travail – le travail salarié – et vis-à-vis de l'évolution de cette notion.

D'ores et déjà, il règne en France une grande diversité dans les contrats de travail et les statuts : emplois à durée limitée, à temps partiel, stages, contrats en alternance, cadres à temps partagé, groupements d'employeurs... En mars 1995, un salarié sur onze était employé sous une forme d'emploi « particulière », en général un contrat à durée limitée, tandis que les effectifs concernés ont plus que doublé en dix ans. Autre signe de la précarisation du travail : le développement de l'intérim.

Plusieurs éléments concourent à la transformation de la norme du travail et à la diminution des besoins en main-d'œuvre : l'accélération des progrès technologiques, les gains de productivité sans cesse croissants réalisés par les entreprises, l'externalisation des activités de l'entreprise (télétravail ou délocalisation vers les pays à main-d'œuvre bon marché), les nouvelles activités vers lesquelles s'orientent les économies des pays développés (télématique, informatique...).

Un certain nombre de pistes sont envisagées qui ont toutes en commun l'idée qu'à l'avenir il n'y aura plus assez de travail pour tous. On peut ainsi citer le contrat d'activité proposé par le Rapport Boissonnat (8), l'instauration généralisée d'un revenu minimum d'existence (9) ou bien la promotion du bénévolat afin de maintenir le lien social qu'offre le travail (10).

On peut craindre cependant que ces évolutions conduisent à la dualisation du marché du travail : l'activité risquant de devenir une espèce de domaine de second rang de l'emploi, réservé à ceux qui n'auraient pas pu obtenir d'emploi salarié à pleintemps. Le développement de formes d'emploi « individualisées » pourrait également entraîner l'application à un moins grand nombre des garanties collectives (conventions collectives de branche, accords syndicaux...) offertes aux salariés. Ces « nouvelles » formes d'organisation du travail risqueraient de conforter l'abandon de la normalité du contrat de travail à durée indéterminée et de légitimer la précarité généralisée du travail salarié (11).

Le travail: une valeur

Le travail est davantage qu'une source de revenu ou d'occupation car il détermine pour une bonne part la place dans la société et l'identité sociale de chacun.

Ici encore, tout est question d'appréciation. Pour les uns, la notion de travail doit évoluer et les perspectives qui s'ouvrent doivent être acceptées car elles conduiront à une plus grande flexibilité dans la vie professionnelle entre travail, formation et vie personnelle et permettront, de toute façon, de briser la mécanique du chômage et de l'exclusion. Pour les autres, domine la crainte de voir la condition des travailleurs du XXI^s siècle ressembler à celle qui prévalait avant le développement du salariat, quand bien même l'évolution se ferait sous l'égide de la nouveauté et du progrès.

Robert Holeman

(8) Contrat conclu entre le travailleur et un réseau d'employeurs (entreprises, chambres de commerce, collectivités locales, écoles, universités, associations...) qui offre aux employeurs la souplesse dans la gestion de leurs effectifs et aux salariés les garanties d'un contrat de travail.

(9) Les partisans de cette formule suggèrent de tirer parti de l'inéluctabilité du chômage afin de s'éloigner du mode de régulation de la société marchande en acceptant la déconnexion irréversible entre travail et revenu. Le caractère généreux de cette proposition ne peut éluder les difficultés soulevées par son application, en particulier son financement et la désincitation au travail que ce revenu pourrait provoquer. Les principales propositions sont l'Allocation universelle de P. Van Parijs, le Revenu d'existence de Y. Bresson, le Revenu de citoyenneté de J.-M. Ferry ou de A. Caillé et A. Insel, le Revenu minimum garanti de C. Euzéby ou de J. Robin.

(10) Alors que les concepteurs du RME suggèrent de fournir un revenu aux chômeurs même en l'absence de tout travail, les partisans du bénévolat, eux, proposent de leur fournir un travail en l'absence de revenu ; le risque demeurant de conduire à une forme de substitution entre emplois salariés et emplois bénévoles.

(11) On l'a souligné plus haut, la désagrégation du monde salarial est pourtant déjà en partie consommée avec une fragmentation du marché du travail par les statuts, par la durée et par les rémunérations.

Bibliographie

Bureau international du travail, L'emploi dans le monde, 1995.

Demazières Didier, *Sociologie du chômage*, Coll. «Repères », Paris, La Découverte, 1995.

Étude de l'OCDE sur l'emploi (L') – Le chômage dans la zone de l'OCDE, 1950-1995, OCDE, 1994. Freyssinet Jacques, Le chômage, Coll. « Repères », Paris, La Découverte, 1993.

Holcman Robert, *Le chômage*, Coll. « Les Études », Paris, La Documentation française, à paraître en mars 1997

Lesourne Jacques, Vérités et mensonges sur le chômage, Paris, Éditions Odile Jacob, 1995.

Mazel Olivier, Les chômages, Paris, Le Monde-Éditions, 1993.

Méda Dominique, Le travail, une valeur en voie de disparition, Alto Aubier, 1995.

Salais Robert, Baverez Nicolas, Reynaud Bénédicte, L'invention du chômage, Coll. « Économie en liberté », Paris, PUF, mars 1986.

Découverte de l'économie Cahiers Français n° 279

1. Concepts et mécanismes

8